

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 17 mai 2019

**10<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-5-10-1****Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté****PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 404 865 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES  
DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE POUR L'ANNÉE 2019**

Résumé : Pour l'année 2019, il est proposé d'accorder une participation financière d'un montant total de 404 865 euros pour assurer le fonctionnement des six Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), adossés aux centres hospitaliers pour le compte du Département et d'approuver trois avenants modificatifs aux conventions liant le Département et le Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA)– Site de MULHOUSE, le Centre Hospitalier de GUEBWILLER et les Hôpitaux Civils de COLMAR.

Lors de sa session budgétaire n°CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 406 000 € en autorisation d'Engagement pour participer financièrement au fonctionnement des Centres de Planification et d'Éducation Familiale.

L'article L2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la planification familiale est une mission obligatoire du Département. Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention haut-rhinois s'articule autour de huit centres. Deux d'entre eux relèvent directement du Département. Les six autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, SAINT-LOUIS, GUEBWILLER et COLMAR.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces derniers et fixent les différents temps de travail des 34 professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales et secrétaires) affectés à ces missions. L'actualisation 2019 ne bouleverse pas l'équilibre du dispositif, le total des équivalents temps plein financés (7,7) restant stable.

Trois avenants sont néanmoins nécessaires afin d'actualiser la répartition des quotités hebdomadaires des personnels pour :

- le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) - Site de MULHOUSE,
- le Centre Hospitalier de GUEBWILLER,
- les Hôpitaux Civils de COLMAR.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une interruption volontaire de grossesse.

Les actions de prévention à l'extérieur des centres (Questions d'Amour) ont largement été développées en partenariat avec la Santé Scolaire, sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, en établissements spécialisés et auprès d'adultes relais.

Ainsi, plus de 17 500 haut-rhinois ont bénéficié de l'ensemble de ces actions en 2018, par ses 41 points d'accès à un centre ou auprès d'un médecin « réseau » et ses actions de prévention dans 61 collèges et 30 lycées de notre département.

La participation départementale aux six Centres de Planification et d'Education Familiale nécessite un crédit de 404 865 € réparti entre chaque bénéficiaire selon le détail précisé en annexe et sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif sur le programme G821, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Service 501.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 mai 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations au fonctionnement de six Centres de Planification et d'Education Familiale, selon le détail précisé en annexe au présent rapport ; ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- de prendre acte que les dépenses, d'un montant total de 404 865 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif sur le programme G821, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Service 501.
- d'approuver les avenants 2019 annexés au présent rapport avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) - Site de MULHOUSE, le Centre Hospitalier de GUEBWILLER et les Hôpitaux Civils de COLMAR.
- de m'autoriser à signer ces avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT